

QUELQUES PRECISIONS

Revêtement des surfaces de circulation autour des bâtiments

Elles seront réalisées avec des matériaux compatibles avec la réglementation correspondante aux espaces remarquables et qui seront définis en fonction de la fréquentation et de l'utilisation.

Ces matériaux seront précisés dans le dossier de permis de construire.

Voie verte, partagée

Située sous l'allée des platanes qui entourent l'entrée de la propriété, elle préfigurera la jonction entre la piste cyclable de la RD18 du Conseil Départemental prolongée par celle de la Métropole qui sera créée au quartier du Palmier et qui rejoindra le rond point du Pin Rolland. Cette voie verte permettra ainsi aux vélos et au piétons de rejoindre soit la piste cyclable de l'avenue Fliche Bergis qui rejoint l'école de l'Orée du Bois, soit la plage saint Asile. Elle sécurisera aussi le passage des piétons qui rentrent et sortent du quartier .

